



Trions nos restes de repas



Madame, Monsieur,

Permettez-nous tout d'abord de vous adresser nos sincères félicitations pour l'effort de tri que vous avez consenti et votre comportement citoyen exemplaire !

Depuis de nombreuses années, le tri multi-filières (papier, carton, plastiques, métaux, verre...) est pratiqué par chacun d'entre nous, permettant de réduire fortement notre bac d'ordures ménagères. Cette année, les litrages de tri sélectif ont, dans de nombreuses communes, dépassé les litrages d'ordures ménagères. Ainsi, sur votre commune, le taux de présentation des bacs d'ordures ménagères est de 40 %, soit une présentation des bacs de moins d'une semaine sur deux.

De ce fait, il est important pour les collectivités de réfléchir à un nouveau mode de service afin de s'adapter aux changements de comportements des usagers tout en maîtrisant les coûts.

Aussi, **des modifications vont avoir lieu dans votre commune** à compter de la semaine du 13 au 17 janvier 2025 avec :

- ↳ **une diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères** (bac au couvercle marron) à **une fois tous les 15 jours, les lundis matin des semaines paires** ;
- ↳ **le maintien d'une collecte du tri sélectif** (bac au couvercle jaune) **une fois tous les 15 jours, les lundis matin des semaines impaires** .

Pour pallier ce passage à la quinzaine, il est rappelé que des points de collecte accessibles à tous les usagers 24h/24 et 7j/7 permettant de déposer vos ordures ménagères, votre tri sélectif, votre verre, votre papier et vos restes de repas préalablement triés se trouvent à proximité de chez vous (un badge est nécessaire pour l'ouverture des colonnes d'ordures ménagères et des restes de repas, à demander auprès du Sirtom) :

- Place des médaillés militaires, OBJAT (ordures ménagères, tri, verre, papier, restes de repas)
- Prochainement : Rue de la pomme, SAINT-AULAIRE (ordures ménagères, tri, verre, papier, restes de repas)

Pour vous informer sur les nouvelles modalités de ce service nous vous invitons à nous contacter au

N°Vert 0800 204 054

Vous trouverez votre nouveau calendrier de collecte au dos de ce courrier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs et dévoués.

Le président du Sirtom

Yves Laporte

Le maire de Saint-Cyprien



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 Brive Cedex - Tel. 05 55 17 65 10 - **N°Vert 0800 204 054**

sirtom@sirtom-brive.fr Sirtom de la Région de Brive www.sirtom-region-brive.net